

**COMMUNE DE THAIRÉ - RÈGLEMENT INTÉRIEUR
TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE (TAP) – 2016/2017**



GÉNÉRALITÉS

Dans le cadre de la mise en place de la Réforme sur les rythmes scolaires, des Temps d'Activités Périscolaires ou TAP sont proposés à votre enfant **depuis septembre 2013** à l'École de Thairé. Ces TAP s'adressent à tous les élèves (maternel et élémentaire) et se déroulent **sous la responsabilité de la Commune et de l'Accueil Périscolaire** qui met à disposition du personnel d'encadrement qualifié. En plus du personnel communal, des personnes extérieures, (professionnels, retraités, actifs, bénévoles, salariés,...) interviennent. Nous avons choisi d'offrir aux élèves un large choix d'activité de **qualité**, qu'ils n'ont peut-être pas, pour certains d'entre eux, l'occasion de pratiquer en-dehors.

LIEU ET JOUR DE FONCTIONNEMENT

Les TAP se déroulent en 2 temps.

1/ Des activités durant la **pause méridienne**, au sein de l'école, tous les jours sauf le mercredi : jeux de société, temps calme, lecture, relaxation et gymnastique douce → ces activités sont gratuites et sont basées sur le volontariat des enfants. Elles sont proposées tout au long de l'année scolaire de septembre à juin.

2/ Des **activités les mardis de 15h45 à 17h15** et les **vendredis de 15h30 à 17h00**. Ces activités se déroulent en majorité dans les locaux de l'école mais également à l'extérieur (stade, salle des fêtes, bibliothèque,...). Comme à l'accueil périscolaire, un goûter est fourni aux enfants. Merci de veiller à **adapter la tenue** de votre enfant en fonction de la météo et de l'activité.

INSCRIPTION

Une **fiche d'inscription** avec un explicatif des diverses activités, les horaires et les lieux vous sera donnée via le cahier de liaison de votre enfant à chaque séquence (de petites vacances à petites vacances). Certaines activités sont limitées en place afin d'assurer une animation de qualité, c'est pourquoi nous changeons les groupes d'une séquence à l'autre afin que tous les enfants puissent participer. En cas de groupe complet, nous trouverons ENSEMBLE une solution. **UN DOSSIER D'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE** (commun avec celui de l'accueil périscolaire).

DEBUT ET FIN DE PRISE EN CHARGE

Les enfants inscrits aux TAP les mardis et vendredis sont pris en charge dès la fin des cours (15h45 le mardi et 15h30 le vendredi) par les intervenants et les accompagnateurs. A la fin de la séance, vous avez la possibilité de récupérer votre enfant **directement sur le lieu de l'activité** (15 mn avant la fin sur les salles extérieures et 5 mn avant au sein de l'école). Ceux qui ne partent pas à l'issue du TAP sont pris en charge par l'accueil périscolaire. **MERCI DE NOUS INDIQUER SUR LE COUPON D'INSCRIPTION POUR CHAQUE SEANCE SI VOTRE ENFANT PART EN PERISCOLAIRE OU SI VOUS LE RECUPEREZ SUR PLACE.** Une autorisation écrite est obligatoire pour les enfants qui rentrent seuls (uniquement à partir de 10 ans).

ANNULATION

En cas d'annulation du TAP (météo défavorable ou indisponibilité de l'intervenant), nous vous préviendrons, dans la mesure du possible, par affichage à l'école, par le cahier de liaison ou par téléphone. Sachez que votre enfant sera pris en charge automatiquement par l'accueil périscolaire.

TARIF

TAP	COMMUNE	HORS COMMUNE
TAP PAUSE MERIDIENNE	GRATUIT	GRATUIT
GOUTER	0.35 €	0.38 €
TARIF DE BASE	2.61 €	2.88 €
TARIF ALLOCATAIRE ET REGIME GENERAL	2.46 €	2.70 €
TARIF AIDE AU TEMPS LIBRE (anciennement passeport CAF)	2.31 €	2.55 €

REGLES DE VIE

Les TAP sont un moment de détente et de découverte pour les enfants. Les mêmes règles qu'à la cantine ou à l'accueil périscolaire de respect du personnel et d'écoute s'appliquent. **Parlez-en avec votre enfant !**

